

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le jeudi 22 janvier 2026, 17h00 à l’Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

SONT PRÉSENTS :
Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6

EN VISIOCONFÉRENCE :
Daniel Desrochers, conseillère n° 2

SONT ABSENTS :
Loren Allen, conseiller n° 3

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Denis Vaillancourt, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Léa Laplante est également présente le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

1 personne présente lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. CONSTAT DE LA CONFORMITÉ DE L’AVIS DE CONVOCATION
- 3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- 4. PRISE D’ACTE DE LA DÉMISSION DE MME LÉA LAPLANTE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
- 5. NOMINATION DE M NICOLAS TURGEON-MORIN, À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L’ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE DÉBUTE

Les membres participants à l’ouverture de la séance formant quorum, l’assemblée est ouverte par le maire à 17 h 08.

2. CONSTAT DE LA CONFORMITÉ DE L’AVIS DE CONVOCATION

La directrice générale mentionne que l’avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

**3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2601-017**

II EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ADOPTER l’ordre du jour en ajoutant le point suivant :
Désignation de Mme Caroline Chrétien à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe par intérim

ADOPTÉE

**4. PRISE D'ACTE DE LA DÉMISSION DE MME LÉA LAPLANTE, DIRECTRICE
GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
NUMÉRO DE RÉSOLUTION 2601-018**

CONSIDÉRANT QUE Mme Léa Laplante occupe les fonctions de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Bolton-Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Léa Laplante a transmis sa démission de ses fonctions au Conseil municipal au mois de décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la fin de son emploi est effective en date du 23 janvier 2026 ;

II EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Gilles Asselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Bolton-Ouest prenne acte de la démission de Mme Léa Laplante à titre de directrice générale et greffière-trésorière, effective le 23 janvier 2026 ;

QUE le conseil autorise le versement de l'ensemble des sommes dues à Mme Léa Laplante à la suite de la terminaison de son emploi, conformément aux dispositions contractuelles applicables et aux lois en vigueur, incluant notamment les vacances accumulées et non prises ;

QUE le conseil remercie Mme Léa Laplante pour les services rendus à la Municipalité et lui souhaite le meilleur succès dans la poursuite de ses activités professionnelles.

ADOPTÉE

**5. NOMINATION DE M. NICOLAS TURGEON-MORIN, À TITRE DE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM
NUMÉRO DE RÉSOLUTION 2601-019**

CONSIDÉRANT QUE les articles 210 et 211 du Code municipal du Québec prévoient que la municipalité doit avoir en tout temps un directeur général et un greffier-trésorier pour exercer les fonctions administratives et financières de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 184 du Code municipal du Québec prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général et du greffier-trésorier, le conseil peut désigner une personne afin d'assurer l'exercice de ces fonctions ;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Léa Laplante à titre de directrice générale et greffière-trésorière, effective le 23 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité administrative et le bon fonctionnement de la Municipalité de Bolton-Ouest ;

II EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne

APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Bolton-Ouest nomme M. Nicolas Turgeon-Morin à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim, à compter du 2 février 2026, et ce, jusqu'à la nomination ou l'entrée en fonction d'un titulaire dûment nommé ;

QUE le conseil autorise M. Nicolas Turgeon-Morin à exercer l'ensemble des fonctions, pouvoirs et responsabilités rattachés aux fonctions de directeur général et de greffier-trésorier, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec ;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale, le cas échéant, à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**6. DÉSIGNATION DE MME CAROLINE CHRÉTIE
À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM
NUMÉRO DE RÉSOLUTION 2601-020**

CONSIDÉRANT QUE les articles 210 et 211 du Code municipal du Québec prévoient que la municipalité doit, en tout temps, assurer l'exercice des fonctions de directeur général et de greffier-trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 212.3 du Code municipal du Québec permet au conseil municipal de nommer un directeur général adjoint et un greffier-trésorier adjoint afin d'assister ou de remplacer le directeur général et le greffier-trésorier, notamment en cas d'absence ou d'empêchement ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 184 du Code municipal du Québec prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général et du greffier-trésorier, le conseil peut désigner une personne afin d'assurer l'exercice de ces fonctions ;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Léa Laplante à titre de directrice générale et greffière-trésorière, effective le 23 janvier 2026, et la nomination subséquente d'un directeur général et greffier-trésorier par intérim ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en fonction de M. Nicolas Turgeon-Morin à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim est prévue le **2 février 2026** ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité administrative et le bon fonctionnement des activités de la Municipalité de Bolton-Ouest ;

II EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Bolton-Ouest désigne Mme Caroline Chrétien à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, par intérim, à compter du 23 janvier 2026 et jusqu'à l'entrée en fonction de M. Nicolas Turgeon-Morin, prévue le 2 février 2026;

QUE le conseil autorise Mme Caroline Chrétien à exercer, en cas d'absence ou d'empêchement, l'ensemble des fonctions, pouvoirs et responsabilités rattachés aux fonctions de directeur général et de greffier-trésorier, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* ;

QUE le conseil prévoit que les conditions de travail et la rémunération applicables à cet intérim seront établies conformément aux politiques et à la grille salariale en vigueur de la Municipalité.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions aux membres.

Le conseil a répondu à toutes les questions des citoyens.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2601-021
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance. Il est 17h 19.

Denis Vaillancourt
Maire

Léa Laplante
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Denis Vaillancourt, maire de Bolton-Ouest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.